

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations
1 34 32

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 OCTOBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Mesure relative au régime indemnitaire : actualisation du périmètre des maisons départementales de la solidarité de territoire de la Direction générale adjointe de la solidarité bénéficiant de la majoration de précarité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La collectivité reconnaît la difficulté d'exercice des missions des agents affectés dans les maisons départementales de la solidarité de territoire (MDST) situées dans des zones géographiques où l'indice de précarité est fort, par une majoration mensuelle du régime indemnitaire. Deux niveaux de précarité sont reconnus pour attribuer cette majoration.

Considérant l'évolution de la précarité sur le secteur, il est proposé le classement en précarité de niveau 1 de la maison départementale de la solidarité des Chartreux.

La majoration se décline selon les mêmes modalités que pour les 6 autres maisons de la solidarité situées en zone de précarité de niveau 1.
(Vallon de Malpassé/ la Viste/ les Flamants/ le Nautille/ Saint Sébastien/ l'Estaque).

La dépense correspondante est estimée à un montant de 40 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'Assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL